

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Optique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

clamation	: contact@mupras.com
se en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

S : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hôpital Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M20- 0008858

6880

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7941 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAKHRI SAÏD

Date de naissance : 25/06/1961

Adresse : 25 Rue Tamarrout API 24 Bourcetaz CARA

Tél. : 0661593659 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

DOCTEUR SAÏD EL BARDAI
OPHTHALMOLOGISTE
219 Bd. Zerkouni - Rés. El Bardai
Maârif - CASABLANCA
TÉL: 05.22.94.96.39 / 06.61.17.72.01

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22 AVR 2021

Nom et prénom du malade : ASNATE Khadija

Age : 58

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Coxal (+) GY Dris

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 22/04/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 AVR 2021	03	250 DH		<i>DOCTEUR EL BARDI OPHTALMOLOGISTE BOUFLEUR MAGHNAFIC CAYAN 05 27 94 95 30</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
201 A25 CASPOLINCE L'APOTHEQUE Mille POUR C POMERISTE & OR M. B.	26/04/2021	4500 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a 10x10 grid of numbered circles. The numbers represent a path or sequence starting from 'H' at the top center (5,5) and ending at 'B' at the bottom center (5,5). The path moves through various numbered circles, some of which have arrows indicating specific movement directions (e.g., up, down, left, right).

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'

Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles
Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

علاج الحول، الجراحة المجهريّة، العدسات
تقطيع الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابقًا بمستشفيات تولوز. فرنسا
طبيب رئيسي سابقًا لقسم أمراض وجراحة العيون
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

Casablanca, le

22 AVR. 2021

الدار البيضاء، في

M_E Khadija

ASNAME

Optique Mille Pour Cent
Optométriste & Opticien
N° 425 Centre Ville Bd. Anglais
CASABLANCA

Cravate

Correcte optique v. Léz

Very calm,

orange pm, fort indice
l'œil droit reflète

Docteur Dafir EL BARDAI
OPHTALMOLOGISTE
219 Bd ZERKOUNI RESIDENCE
Tél. 05 22 94 95 39 / 06 61 17 72 01
Maârif CASABLANCA

OPT =

$(90 - 0,75) - 0,50$

OC =

$(95 - 0,50) - 0,25$

Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles
Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

علاج الحول، الجراحة المجهورية، العدسات

تقطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابقًا بمستشفيات تولوز. فرنسا

طبيب رئيسي سابقًا لقسم أمراض وجراحة العيون

بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

Casablanca, le

22 AVR. 2021

الدار البيضاء، في

M E Khadija

ASNAME

Optique Mille Pour Cent
Optométriste & Opticien
N°425 Centre - Ville Bd. Anglais
CASABLANCA

Conseil optique

Cloture de la vente

facture
11 gau au rifer

$$Oft = (90 - 0,75) + 1,50$$

$$OG = (95 - 0,50) + 1,75$$

Docteur Dafir EL BARDAI
OPHTALMOLOGISTE
219, Bd ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI
Tél: 05 22 94 85 29 / 06 17 72 01

06 61 17 72 01 - الهاتف : 05 22 94 95 39 - المعاييف - إقامة البرداعي - شارع الزرقوني

219, Bd. ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01

I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249

Optique 1000%

Optique Mille Pour Cent
 Optométriste & Opticien
 N° 425 Centre - Ville Bd. Anglais
 CASABLANCA

Facture : N° 002713

Opticien - Optométriste

Date : 26-04-2021,

Mr: A.S.N.A.M.E KHAOIJAH.

Docteur: EL BARDI DAFIR.

① Type des Verres: organics AR

organics blanc

② Monture: METAL optiques

1500

* Vision de Loin :

OD	Axe	90	Cyl	-0,75	Sph	-0,50	1000
----	-----	----	-----	-------	-----	-------	------

OG	Axe	95	Cyl	-0,50	Sph	-0,25	1000
----	-----	----	-----	-------	-----	-------	------

* Vision de Prés :

OD	Axe	90	Cyl	-0,75	Sph	+1,50	500
----	-----	----	-----	-------	-----	-------	-----

OG	Axe	95	Cyl	-0,50	Sph	+1,50	500
----	-----	----	-----	-------	-----	-------	-----

Add:

Montant:	4500
----------	------

Quatre mille cinq cent DT.

Optique Mille Pour Cent
 Optométriste & Opticien
 N° 425 Centre - Ville Bd. Anglais
 CASABLANCA

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE: 001834000001810 - IF: 018345 - R.C: 242426

T.P: 023451 - Patente: 30057211 - INP: 91023705